

Critères d'éligibilité et règles de participation

Les projets déjà soumis aux Prix Lumière de IES-Montréal ne sont pas éligibles.

1. Toute personne (à l'exception des fabricants) ; Les membres ou les non-membres de l'IES (à l'exclusion du personnel, des membres du conseil d'administration de l'IES-Montréal, et des membres du jury des Prix Lumière) peuvent soumettre un projet pour un Prix Lumière. Les agents peuvent également soumettre une candidature.
2. Il n'y a aucun frais d'inscription au concours des Prix Lumière d'IES-Montréal.
3. L'installation de l'éclairage doit avoir été effectuée au courant des **24 mois précédents** la date de publication du concours 2026, soit après février 2024.
4. Un projet ne peut être inscrit qu'une seule fois dans la même catégorie. Cependant, différentes zones d'un même projet peuvent être soumises en tant qu'entrées distinctes dans différentes catégories (exemple : éclairage intérieur et éclairage écoénergétique et environnemental). Chacune de ces participations doit avoir son propre titre et son inscription distincte. Chacune de ces candidatures sera jugée séparément.
5. Les projets inscrits doivent avoir été conçu par un ou des concepteurs situés au Québec et ayant une place d'affaire au Québec.
6. Les projets inscrits peuvent être des installations locales ou internationales.
7. Tous les jugements sont effectués « à l'aveugle » ou de manière anonyme ; Les juges ne connaissent aucun détail du projet à aucune étape de l'évaluation. L'auteur de la mise en candidature doit vérifier auprès de toutes les parties et autres professionnels ayant pu participer au projet présenté qu'il n'y a pas de doublons.
8. L'appliquant doit informer le propriétaire, et/ou les firmes d'autres disciplines, ainsi que toutes les autres personnes ou professionnels impliquées à la conception du projet, de sa participation au concours et du fait que l'entrée peut être publiée et promu dans les médias spécialisés. Le nom et l'emplacement du propriétaire peuvent ne pas être divulgués pour des raisons de confidentialité.



Préparez votre/vos soumission(s). Chaque entrée de projet doit inclure :

1- Résumé du projet

Jusqu'à un maximum de cinq cents (500) mots de narration sont autorisés pour présenter un projet.

VEUILLEZ NOTER : Les noms des concepteurs, le nom de la firme de conception, des fabricants d'équipements ou des marques spécifiques ne sont autorisés nulle part dans le récit. Toute référence ou approbation d'un produit commercial n'est pas autorisée. Les soumissions contenant ces informations seront rejetées. Cependant, les noms propres de lieux (ex: Hôtel du Boulevard, Métro ou Simon's) apparaissant dans les photographies sont admissibles.

Astuce : il est avantageux de répondre aux critères et à la pondération de la feuille d'évaluation de la catégorie d'inscription. Par exemple, abordez la question de l'énergie et du budget s'il s'agit d'un défi ou d'une réalisation importante. Commenter ce type de facteur parmi d'autres peut vous aider à présenter un projet convaincant.

2- Images

Jusqu'à 10 images haute résolution (photos, croquis ou rendus) par participation seront acceptées. Plusieurs images par diapositive sont autorisées, mais chaque image sera prise en compte dans l'allocation maximale de 10. Les rendus numériques identifiés comme tels sont acceptables s'ils sont accompagnés d'une photographie de l'installation réelle, afin de démontrer la conception réelle et les résultats de l'installation. Chaque rendu et les photographies qui l'accompagnent seront comptés individuellement. Les images doivent être au format JPEG et avoir une largeur minimale de 1024 px et une hauteur de 768 px.

VEUILLEZ NOTER : La lumière d'appoint est interdite lors de la prise de photo. Les images modifiées ou rehaussées numériquement sont interdites.

Astuces : N'incluez pas 10 images si elles ne permettent pas de raconter une histoire de projet convaincante; Parfois, moins c'est plus. Les photos prises pendant la journée peuvent ne pas présenter correctement la conception de l'éclairage. Chaque image peut être décrite dans un récit de 25 mots qui explique cette image en particulier. Ce récit s'ajoute au résumé introductif de chaque projet. Utilisez-le pour dire aux juges ce qu'ils voient. Une image sans narration est difficile à juger.

Vidéo (FACULTATIF)

La soumission de la vidéo ne doit PAS contenir de narration (écrite, parlée ou musicale). La durée totale autorisée de la vidéo est d'une (1) minute maximum. La vidéo doit être au format mov, m4v ou mp4. Les images fixes sous forme de diaporama ne sont pas acceptées en tant que vidéo et seront disqualifiées. Vous pouvez décrire la vidéo en 25 mots maximum dans le récit de la vidéo.

Astuce – Évitez le scintillement (flickering) dans votre vidéo. Cela pourrait nuire à l'interprétation des images et compromettre les chances de la candidature. Une vidéo de qualité et des prises de vues judicieuses peuvent aider à la compréhension et mieux mettre en valeur le concept.

IMPORTANT

Tous les documents d'inscription et leurs contenus, y compris les photos et les récits, peuvent être utilisés sans restriction par l'IES-Montréal pour promouvoir le programme Prix Lumière tous en faisant mention des concepteurs. L'IES peut utiliser les projets soumis pour promouvoir les programmes et services de la Société.